Nations Unies A/C.2/64/8

Assemblée générale

Distr. générale
13 octobre 2009
Français
Original : espagnol

Soixante-quatrième session
Deuxième Commission
Point 58 b) de l'ordre du jour:
Activités opérationnelles de développement : coopération Sud-Sud pour le développement

Lettre datée du 21 octobre 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au septième Sommet de l'ALBA, qui s'est tenu à Cochabamba (État plurinational de Bolivie) le 17 octobre 2009.

Le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela réaffirme son adhésion aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, et considère que cette organisation est l'instance multilatérale par excellence permettant d'aborder les défis auxquels doit faire face la communauté internationale.

À cet égard, j'ai l'honneur de vous faire tenir un exemplaire de la déclaration du septième Sommet de l'ALBA-TCP (voir annexe).

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 58 b) de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Jorge **Valero**

09-57763 (F) 021109 061109

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 21 octobre 2009 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du septième Sommet de l'Alliance bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine – Traité commercial entre les peuples adoptée le 17 octobre 2009

Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Alliance bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine et du Traité commercial entre les peuples (ALBA-TCP), réunis à l'occasion du septième Sommet qui s'est tenu dans la ville de Cochabamba (État plurinational de Bolivie) le 17 octobre 2009 et qui a marqué le cinquième anniversaire de leur fondation, soulignent qu'il s'agit là d'une alliance politique, économique et sociale constituée dans le dessein de défendre la souveraineté, l'autodétermination et l'identité des peuples et pour prouver qu'un monde meilleur est possible.

L'ALBA-TCP défend les principes du droit international, notamment pour ce qui est de la souveraineté, de l'autodétermination des peuples, du droit au développement, de l'intégrité territoriale et de la promotion de la justice sociale et de la paix internationale, mais aussi du refus de l'agression, de la menace et de l'usage de la force, de l'ingérence étrangère et des mesures coercitives unilatérales à l'encontre des pays en développement.

L'ALBA-TCP défend les principes de solidarité, de coopération, de complémentarité, de respect mutuel de la souveraineté des pays membres, de justice, d'équité, du respect de la diversité culturelle et d'harmonie avec la nature, et joue un rôle déterminant dans les processus révolutionnaires et progressistes à l'échelle mondiale en se transformant en alliance pour la défense de la solidarité entre les pays du Sud.

Deux cents ans après l'apparition des premiers mouvements libertaires en Amérique, les chefs d'État et de gouvernement de l'ALBA-TCP réaffirment leur ferme volonté de poursuivre la route vers l'indépendance, la libération, l'autodétermination et l'union que réclament les peuples de l'Amérique du Sud et des Caraïbes, et déclarent ce qui suit :

I

1. Par sa nature, le capitalisme et l'impérialisme, qui est son aboutissement, détruisent l'existence même de l'humanité et notre planète Terre. La crise économique mondiale, la crise provoquée par le changement climatique, la crise alimentaire ou encore la crise énergétique ont un caractère structurel et s'expliquent essentiellement par des modèles de production, de distribution et de consommation insoutenables, par la concentration et l'accumulation du capital entre quelques mains, par le pillage permanent et sans discrimination des ressources naturelles, par la commercialisation de la vie et par la spéculation à tous les niveaux au profit de quelques-uns.

2. La crise économique mondiale, qui a pris naissance dans les pays développés et dont nous ne sommes pas responsables, a des répercussions majeures sur les pays

en développement avec l'aggravation de la pauvreté et du chômage. Loin de voir un financement du Nord en faveur du Sud, on observe de plus en plus des transferts nets de capitaux du Sud vers le Nord. Les politiques économiques mondiales dominantes ne visent pas à promouvoir le bien-être des êtres humains, mais uniquement à sauver quelques banques et entreprises.

3. La Conférence mondiale sur la crise financière et économique et ses effets sur le développement, en juin de cette année, malgré ses insuffisances, a démontré la nécessité immédiate de progresser sur la voie de l'instauration d'un nouvel ordre économique international juste et équitable qui accepte et appuie les objectifs de développement des pays du Sud, comme par exemple la création de nouveaux mécanismes de développement, la mise en place d'une nouvelle architecture financière internationale, le renforcement d'une nouvelle monnaie d'échange internationale et le développement d'un commerce complémentaire, juste et solidaire.

4. La crise financière ne se résoudra pas dans le cadre du G-8, du G-20 ou d'autres groupes exclusifs. La solution ne pourra venir que du G-192, représenté par l'Assemblée générale des Nations Unies, où tous les pays peuvent s'exprimer et voter dans des conditions d'égalité. Dans cette optique, il est nécessaire de relancer le Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale créé pour suivre la crise.

5. La crise économique mondiale ne saurait être résolue par des mesures uniquement de caractère financier, régulateur, monétaire ou commercial. Une crise structurelle appelle des solutions structurelles. L'appui que les pays développés apportent aux grandes banques augmente la centralisation des capitaux du secteur financier entre les mains de groupes restreints, ce qui complique le contrôle et la réglementation du secteur. Parallèlement, il n'existe pas de mécanismes appropriés pour surveiller la gestion des grandes sociétés et les politiques de libre concurrence. C'est pourquoi, une profonde transformation de l'économie réelle s'impose, et pas seulement dans le secteur financier.

6. À la crise économique mondiale vient s'ajouter la crise du changement climatique, qui fait partie d'une crise écologique plus large touchant la Terre entière. Chaque année, la consommation dépasse d'un tiers ce que la planète est capable de produire. À ce rythme de gaspillage du système capitaliste, il ne faudra pas moins de deux planètes Terre d'ici l'année 2030.

7. Les êtres humains font partie d'un système interdépendant de plantes, d'animaux, de montagnes, de forêts, d'océans et d'air avec lequel ils doivent cohabiter de manière harmonieuse et équilibrée, en respectant les droits de tous. La garantie des droits de l'homme passe par la reconnaissance et le respect des droits de notre Terre. Pour cela, il est essentiel d'approuver dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies une déclaration universelle des droits de la Terre.

8. Le réchauffement mondial et le changement climatique provoquent le recul et la disparition des glaciers, influent sur les ressources hydriques en entraînant la diminution des sources d'eau potable, aggravent la sécheresse dans différentes régions, augmentent la fréquence des ouragans et des catastrophes naturelles, sont à l'origine de pertes de biodiversité et de vies humaines.

9. Les pays développés ont une dette climatique, dans le cadre d'une dette écologique plus conséquente, à l'égard des pays en développement en raison de leur

responsabilité depuis toujours dans les émissions et des mesures d'adaptation que nous sommes condamnés à appliquer en raison du réchauffement mondial qu'ils ont provoqué. Cette dette climatique doit être reconnue et honorée par le biais d'une révision des dispositions du régime actuel du changement climatique : a) réductions substantielles de leurs émissions nationales des gaz à effet de serre calculées en fonction de la part des émissions mondiales que nécessitent les pays en développement pour répondre à leurs besoins de développement économique et social, éliminer la pauvreté et exercer leur droit au développement; b) respect de leurs engagements en faveur d'un transfert effectif de technologie; c) garantie de la mise à disposition de ressources financières supplémentaires et nécessaires, de manière appropriée, prévisible et durable, en soulignant que les besoins des pays en développement en matière d'adaptation ont augmenté comme conséquence de la crise climatique et que ces pays nécessitent le règlement de cette dette climatique pour pouvoir entreprendre leurs mesures d'atténuation.

10. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui aura lieu à Copenhague en fin d'année, les pays développés devront prendre, dans le cadre du Protocole de Kyoto, des engagements conséquents en matière de réduction des gaz à effet de serre, et approuver des mécanismes de compensation pour les pays qui préservent, protègent et conservent leurs forêts.

11. L'initiative Yasuni-ITT proposée par l'Équateur est une mesure librement consentie et efficace pour faire face au problème du changement climatique en garantissant la préservation de l'environnement dans une des régions du monde les plus riches en biodiversité, initiative en vertu de laquelle l'Équateur renoncerait chaque année à extraire 846 millions de barils du gisement de pétrole situé dans le sous-sol du parc national Yasuni, ce qui évitera le dégagement dans l'atmosphère de 407 millions de tonnes de carbone que produirait la combustion de combustibles fossiles. Cette initiative contribuera au respect de l'environnement par les populations autochtones qui vivent dans un isolement volontaire dans le parc Yasuni, mais aussi au développement social, à la conservation de la nature et à la promotion du recours à des sources d'énergie renouvelables.

12. La crise énergétique est le produit de l'irrationalité des modèles de consommation imposés par les pays riches ainsi que de la spéculation monopolistique et financière au bénéfice des grandes sociétés transnationales.

13. Pour modifier vraiment l'accès à l'énergie dans le monde, en particulier dans les pays en développement, il est indispensable de déployer des efforts de coopération, de complémentarité et d'intégration à l'échelon régional pour mettre au point des modèles de rendement énergétique pour la production, la transmission et la consommation ainsi que pour la mise au point d'énergies renouvelables de nature à garantir l'accès de toute la population à ces services.

14. L'accès à l'énergie est un droit que les États doivent garantir à la population en renforçant leurs politiques publiques, en défendant le droit des peuples aux ressources naturelles nationales et en recherchant des sources d'énergie de remplacement, tout en veillant à la conservation et au développement en harmonie avec la nature.

15. Les effets préjudiciables de la crise alimentaire sur nos peuples constituent l'un des problèmes les plus urgents du XXIe siècle, problème qui appelle des mesures immédiates et coordonnées pour garantir un accès suffisant et opportun à

des denrées alimentaires ainsi que la souveraineté et la sécurité alimentaire des pays en développement.

16. L'usage irrationnel d'aliments pour produire des biocombustibles est une pratique qui contribue à la crise alimentaire, aggrave la pauvreté, réduit les zones forestières et la superficie des terres disponibles pour produire les aliments nécessaires, renchérit le prix de ces derniers et augmente l'utilisation inconsidérée de l'eau.

17. La migration n'est pas un délit. La discrimination et la répression des migrants sous quelque forme que ce soit doivent être abolies. Une réforme des politiques migratoires du Gouvernement des États-Unis et l'abrogation de la directive « Retour » de l'Union européenne s'imposent de toute urgence afin de mettre fin aux expulsions et rafles massives, de permettre la réunification des familles et d'éliminer le mur construit à la frontière entre les États-Unis et le Mexique, qui sépare et divise nos peuples au lieu de les unir. Il faut abroger les lois et politiques discriminatoires et sélectives, qui sont à l'origine de pertes de vies humaines, et notamment la loi sur l'ajustement cubain et la « politique des pieds secs-pieds mouillés » que le Gouvernement des États-Unis applique aux immigrants clandestins en provenance de Cuba.

18. En opposition avec les politiques migratoires fondées essentiellement sur des considérations de sécurité qui, paradoxalement, ont été imposées dans les pays qui se sont construits grâce aux migrations, il convient d'approfondir le dialogue et la prise de décisions entre les pays d'origine, de transit et de destination des migrants afin d'aborder la question des migrations dans son intégralité et dans une optique axée sur l'être humain et le respect des droits de l'homme.

19. Les pays de l'ALBA expriment leur appui au renforcement et à la création de mécanismes communs de nature à consolider les progrès réalisés par les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes dans l'échange de données d'expérience et de meilleures pratiques pour lutter contre la traite des personnes, le trafic illicite de migrants, l'exploitation sexuelle, l'exploitation au travail et d'autres formes d'exploitation.

20. La coopération Sud-Sud revêt aujourd'hui une grande importance en raison des répercussions de la crise économique mondiale du capitalisme sur les peuples et les nations du Sud. Dans ce contexte, la Conférence sur la coopération Sud-Sud qui aura lieu au Kenya en décembre 2009 est d'une grande importance.

21. Face à la progression et au développement des forces et des idées progressistes en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont témoigne notamment le renforcement de l'ALBA-TCP, l'impérialisme et les forces de droite ont réagi avec le coup d'État au Honduras et l'installation de bases militaires en Colombie.

22. Le Président constitutionnel du Honduras, le compagnon José Manuel Zelaya Rosales, doit être rétabli immédiatement et inconditionnellement. Aucun processus électoral mené par le gouvernement à l'origine du coup, pas plus que les autorités qui pourraient en émaner, ne peuvent être reconnus par la communauté internationale. La violation des droits de l'homme, les arrestations et les morts que connaît aujourd'hui le peuple du Honduras ont tendance à s'aggraver avec l'échec des mesures dilatoires prises par la dictature et l'approche des élections frauduleuses qu'il a décidé d'organiser pour tenter de consolider sa position. Dans ce contexte, il est indispensable de lancer une offensive diplomatique et de

promouvoir des mesures énergiques en vue de rétablir pleinement l'ordre constitutionnel.

23. L'installation de bases militaires des États-Unis en Amérique latine et dans les Caraïbes suscite la méfiance des populations, menace la paix, met en danger la démocratie et facilite l'ingérence hégémonique sur le continent américain. L'Amérique latine et les Caraïbes constituent une zone de paix qui doit demeurer libre de la présence de bases et de forces militaires étrangères, qui représentent une atteinte contre nos peuples. Le Gouvernement colombien doit reconsidérer l'installation de ces bases militaires. Le territoire que la base navale des États-Unis occupe de manière illicite à Guantánamo doit être rendu inconditionnellement à Cuba.

24. Le blocus économique, commercial et financier des États-Unis d'Amérique à l'encontre de la République de Cuba doit être suspendu de manière inconditionnelle, unilatérale et immédiate.

25. Il est inacceptable qu'au mépris des normes internationales, différents gouvernements offrent un refuge ou un asile à des personnes qui ne remplissent pas les conditions requises aux termes des instruments internationaux en vigueur et qui font l'objet de poursuites pour des crimes contre l'humanité et des actes terroristes, faisant ainsi obstacle à l'acquittement de leur dette envers la justice.

26. La défense de l'identité et de la diversité culturelle est un aspect fondamental de la lutte contre le néocolonialisme. C'est pourquoi il importe d'avancer dans la revalorisation et la dépénalisation de la mastication des feuilles de coca, et de retirer la feuille de coca de la liste 1 de la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants.

27. La lutte intégrale et efficace contre le trafic des stupéfiants doit être menée dans le cadre du respect le plus strict de la souveraineté, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de la responsabilité partagée et du respect des droits de l'homme et au moyen de mesures de coopération régionale et multilatérale propres à faire disparaître pour toujours les pratiques néocoloniales de certification et de décertification dans ce domaine et les préférences commerciales telles qu'elles sont appliquées par les États-Unis d'Amérique à des fins d'hégémonie politique.

28. Les moyens de communication doivent mener leurs activités sociales d'une manière responsable, éthique et dans l'intérêt du service public pour tous les citoyens, ne pas servir les intérêts sectaires de quelques groupes minoritaires, et ne pas être utilisés comme des instruments de désinformation et de déstabilisation politique.

29. La mise en place d'une atmosphère de confiance mutuelle entre la Bolivie et le Chili pour le règlement de la requête bolivienne d'accès souverain à la mer, demandée depuis longtemps au titre de la fraternité, du respect et de la confiance entre deux peuples frères, est un effort qui mérite l'appui de toute la communauté internationale afin de parvenir à des résultats tangibles.

30. Le déroulement des prochaines élections générales en Bolivie, qui doivent avoir lieu le 6 décembre de cette année, souligne à nouveau l'orientation démocratique des pays de l'ALBA-TCP face aux comportements et aux mouvements insurrectionnels en Amérique latine et dans les Caraïbes.

II

31. Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Alliance bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine – Traité commercial entre les peuples (ALBA-TCP) – conviennent de ce qui suit :

1. Approuver le changement de nom du Système unique de compensation régional (SUCRE), qui devient le système unifié de compensation des paiements réciproques (SUCRE), étant donné que celui-ci exprime mieux le sentiment d'uniformisation et l'objet de ce système. Entériner à cette fin le Traité portant création du système SUCRE en tant qu'instrument qui permettra d'atteindre la souveraineté monétaire et financière, l'élimination de la dépendance à l'égard du dollar des États-Unis dans les échanges régionaux, la réduction des déséquilibres et le renforcement progressif d'une zone économique de développement partagé. Charger les comités techniques du système SUCRE d'organiser une réunion, au plus tard au milieu du mois de novembre, pour traiter du plan de mise en œuvre de ce système[1];

2. Énoncer les principes fondamentaux qui régiront le Traité commercial entre les peuples (TCP) destiné à développer le commerce régional sur la base de la complémentarité, de la solidarité et de la coopération pour Vivir Bien (bien vivre);

3. Charger le Conseil de complémentarité économique de mettre en place le groupe de travail de l'intégration commerciale des pays membres de l'ALBA-TCP en l'invitant à soumettre un projet de traité commercial entre les peuples (TCP) à partir des principes fondamentaux déjà établis;

4. Approuver le plan d'action pour le développement du commerce dans la zone économique de développement partagé de l'ALBA-TCP afin d'arrêter le plus rapidement possible les actions à mener dans ce cadre;

5. Décider de créer une entreprise de commercialisation d'import-export (ALBAEXIM) en tant que mécanisme permettant de concrétiser la complémentarité commerciale des pays de l'ALBA-TCP;

6. Décider d'encourager la coopération entre les organismes compétents des pays membres de l'ALBA-TCP en vue de la signature d'un accord de reconnaissance mutuelle des certificats de qualité pour le secteur textile et la confection afin de renforcer les échanges entre les pays membres. Saluer la signature de l'accord conclu entre le Venezuela et la Bolivie;

7. Ratifier la poursuite du projet multinational d'alphabétisation et de postalphabétisation et du projet multinational ALBAMED, la priorité étant donnée au financement de la banque de l'ALBA afin de garantir sa viabilité, la portée prévue et, dans un futur immédiat, son élargissement possible à tous les pays membres;

8. Charger le Conseil social ministériel de l'ALBA-TCP de développer les différentes activités et les projets arrêtés dans les domaines de l'éducation, de la santé, du travail et du logement;

---

[1] La Communauté regroupant la Dominique, Antigua-et-Barbuda et Saint-Vincent-et-les Grenadines a émis une réserve au sujet de ce paragraphe.

9. Recommander au Conseil social ministériel de l'ALBA-TCP de développer la proposition de mesures intégrées de surveillance sanitaire pour la prévention, le dépistage et le contrôle rapide des maladies émergentes et réémergentes;

10. Demander au Conseil social ministériel de l'ALBA-TCP d'inscrire la culture et les sports parmi ses domaines de compétence;

11. Réitérer la décision d'accélérer les procédures de ratification de la Convention sur la reconnaissance des titres universitaires conformément aux différentes normes internes en vue de leur prompte mise en œuvre dans les pays membres de l'ALBA-TCP;

12. Saluer la création du Fonds éditorial éducatif de l'ALBA-TCP qui a pour objet de fournir les moyens d'élaborer, de publier et de distribuer des textes et/ou matériels didactiques présentant un intérêt commun pour les pays membres afin de renforcer les politiques éducatives au bénéfice de nos peuples; la coordination de ce projet sera confiée à la Bolivie;

13. Approuver le caractère prioritaire et le financement du projet multinational de l'ALBA en matière d'éducation, qui fait du système éducatif un tout continu et intégré et prévoit des activités d'éducation de base et d'enseignement universitaire;

14. Approuver la création d'un groupe de travail relevant du Conseil des programmes sociaux pour examiner les questions du travail et de la sécurité sociale, y compris la délivrance de certificats de compétences professionnelles ALBA-TCP, afin de mettre au point des projets qui permettent d'améliorer l'emploi et de lui rendre sa dignité en reconnaissant la formation et les connaissances acquises ainsi que les savoirs ancestraux de nos peuples;

15. Demander instamment la constitution rapide du comité ministériel de la femme et de l'égalité des chances, qui devrait constituer un espace de grande visibilité et ouvert aux préoccupations des femmes de nos peuples et qui garantisse leur inclusion dans toutes les initiatives et instruments d'intégration de l'ALBA-TCP;

16. Approuver la constitution du comité ministériel de défense de la nature de l'ALBA-TCP, qui dépendra du Conseil politique, en lui recommandant d'élaborer un programme relatif à l'environnement et de faire progresser l'élaboration et la mise en application des droits de la planète Terre;

17. Recommander de créer un groupe pour étudier la constitution d'un tribunal international de justice climatique dans le but d'obliger les pays développés à s'acquitter de leur dette climatique et à procéder effectivement à la réduction de leurs émissions nationales de gaz à effet de serre. Ce tribunal sera constitué de représentants des pays en développement, qui seront chargés de juger les responsables de la crise climatique que connaît notre planète;

18. Décider de promouvoir la constitution et le renforcement des entreprises multinationales comme instrument novateur du Traité commercial entre les peuples qui permettrait d'optimiser les capacités, les données d'expérience et les atouts des différents pays en fonction de leur potentiel, d'atténuer les asymétries, de renforcer les complémentarités, d'optimiser les ressources et de consolider les projets axés sur

le développement structurel, technologique et économique pour le bien-être des peuples. À cette fin :

- Inviter les ministres et secrétaires des secteurs agricole et forestier à assister au deuxième Conseil des ministres de l'initiative PETROCARIBE ALBA-aliments qui doit se réunir entre le 27 et le 29 novembre 2009, dans un lieu qui reste à définir, afin de donner suite au portefeuille de projets soumis au secrétariat technique de ALBA-aliments, d'approuver les statuts constitutifs de l'entreprise multinationale ALBA-aliments et d'entreprendre la feuille de route en vue de mettre en place l'entreprise multinationale qui s'occupera du domaine forestier dans un délai de 90 jours;

- En ce qui concerne l'entreprise multinationale de l'énergie, demander que le groupe de travail de l'ALBA-TCP chargé de l'intégration énergétique se réunisse dans un délai ne dépassant pas 90 jours afin de donner suite au portefeuille de projets soumis au secrétariat technique et, eu égard aux réalités politico-juridiques des pays de l'Alliance, conclure la négociation du contrat portant création de l'entreprise multinationale ainsi que des statuts et de la désignation des entreprises nationales qui y seront associées pour chaque pays;

- Inviter les ministres chargés des questions d'extraction minière et de métallurgie à signer un engagement visant à créer un groupe de travail qui, dans un délai de trois mois, décidera de constituer un institut multinational qui regroupera les services d'étude, de prospection et de recherche géologique de l'ALBA, INGEOALBA, afin de permettre à nos nations de dresser la carte géologique de nos richesses, et par conséquent d'évaluer nos richesses minières à leur juste valeur, ainsi qu'une entreprise multinationale d'extraction minière et de métallurgie qui aura pour objet d'élaborer des plans et des projets conjoints en matière de prospection, d'exploitation, de transformation, de valeur ajoutée, de commercialisation et de fermeture de mines dans le respect de l'être humain et du milieu ambiant;

- Inviter les ministres compétents en matière d'acier, de fer et d'aluminium à signer des engagements visant à mettre en place deux groupes de travail qui, dans un délai de trois mois, constitueront une entreprise multinationale dans le secteur du fer et de l'acier, et une autre dans celui de l'aluminium;

- S'agissant de la multinationale industrielle qu'il est proposé de créer sous le nom d'entreprise multinationale socioproductive vénézuélo-bolivienne de l'ALBA-TCP, décider de créer un groupe de travail technique composé de représentants des États membres de l'ALBA-TCP pour procéder à des études préliminaires qui permettront d'établir la faisabilité de l'installation d'usines de traitement des aliments en Bolivie;

19. Charger le Conseil ministériel de complémentarité économique, par le biais du groupe de travail de la souveraineté agro-alimentaire, de définir une position uniforme et consensuelle des pays membres en matière de souveraineté alimentaire en prévision de la prochaine conférence sur la sécurité alimentaire qui se tiendra du 16 au 18 novembre de cette année;

20. Recommander au groupe de travail de l'ALBA-TCP récemment constitué pour les questions de droit international, d'autodétermination, de respect de la souveraineté et de droits de l'homme de définir les grandes lignes de la constitution d'une instance qui serait chargée de participer au débat et de définir une position

internationale fondée sur la redéfinition de ces thèmes dans la perspective intégrative et interculturelle de nos pays;

21. Saluer les délibérations du groupe de travail chargé de résoudre les différends et, compte tenu du caractère délicat de la question pour nos pays, lui demander de continuer à approfondir ses travaux afin de pouvoir soumettre des propositions concrètes à ce sujet, dans un délai de 30 jours, à Caracas (Venezuela);

22. Approuver l'aménagement de la structure de l'ALBA-TCP, qui comprend désormais trois Conseils ministériels (politique, social et complémentarité économique), des comités qui en dépendent et des groupes de travail chargés de questions spécifiques. Inviter par ailleurs le Conseil politique à définir les compétences, les attributions et les méthodes de travail de ces différentes instances;

23. Se féliciter des propositions examinées lors de la réunion des ministres du tourisme au sujet de la création d'une chaîne multinationale d'hôtels ALBA, de l'institut multinational de formation aux spécialisations de base du tourisme et du centre de recherche sur le développement du tourisme, ainsi que de l'impulsion à donner pour continuer à renforcer les liaisons aériennes entre les pays membres;

24. Appuyer les efforts déployés en faveur de la création d'une organisation pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui se composerait des 33 nations indépendantes de la région, et qui contribuerait à renforcer leur indépendance politique et économique et favoriserait l'intégration, la coopération et la solidarité entre leurs peuples;

25. Décider de coordonner leurs positions et de participer activement aux réunions des ministres des relations extérieures du Groupe de Rio et du Sommet de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'intégration et le développement qui aura lieu à Montego Bay (Jamaïque), du 4 au 6 novembre 2009;

26. Soutenir le plus largement possible l'action du groupe de travail de l'ALBA-TCP sur la révision de la doctrine de la propriété industrielle et approuver la proposition d'élargissement du domaine d'étude de ce groupe au thème de la propriété intellectuelle dans la perspective d'un modèle d'acquisition sociale du savoir qui permettrait de dépasser les restrictions que le régime international de la propriété intellectuelle impose à la production de biens essentiels pour la vie;

27. Convenir de promouvoir le projet ALBA-Satellite, qui vise à mettre les capacités du satellite Simón Bolivar à la disposition des pays membres de l'ALBA sous forme de services de téléphonie rurale et de raccordement à l'Internet par ADSL en créant à cette fin une commission des télécommunications composée des organismes responsables dans ce domaine. Cette commission sera également chargée de trouver des solutions aux problèmes de télécommunications par satellite pour les pays de la région dans le cadre des programmes spécifiques présentés par les organismes responsables dans les différents pays, les conditions exigées pour l'obtention de droits d'atterrissage du satellite Simón Bolivar ainsi que pour le déploiement terrestre;

28. Constituer le comité permanent de la souveraineté et de la défense de l'Alliance bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine (ALBA-TCP) dans le cadre du Conseil politique, dont les attributions principales seront la définition

d'une stratégie populaire commune de défense intégrée et la création d'une école de dignité et de souveraineté des forces armées des pays membres de cette alliance[2];

29. Charger le Conseil social de constituer un groupe de travail pour développer la proposition de création et de réalisation du pôle scientifique de l'ALBA-CTP comme moyen d'intégrer les efforts de développement autonome des capacités régionales en matière de science et de technologie, avec une application industrielle dans la production de produits pharmaceutiques, en commençant par le développement de l'organisme Quimbiotec pour la fabrication de dérivés du sang dans les pays de l'ALBA-TCP;

30. Convenir que le Conseil politique, par le biais d'un groupe de travail, soumettra une proposition pour l'analyse et le développement du projet « Radio du Sud » de l'ALBA-TCP, la mise en place d'une agence de presse de l'Alliance et la création de chaînes thématiques qui pourraient être coproduites par les pays membres en vue de lancer un modèle de communication qui conduirait à une véritable rencontre entre nos peuples, renforcerait les processus démocratiques dans la région et romprait le réseau des communications imposé par les grandes puissances médiatiques transnationales;

31. Inviter le Conseil politique à soumettre une proposition en vue de la création d'une école de télévision et de cinéma de l'ALBA qui rassemblerait l'expérience de Cuba, du Venezuela et de tous les autres pays membres;

32. Recommander au secrétariat exécutif de créer et de maintenir un portail permanent offrant des informations sur les progrès, les résultats obtenus et les propositions de l'ALBA-TCP, et de garantir également la production et la diffusion de publications en permanence;

33. Approuver le projet bilatéral relatif à l'observatoire des médias créé par l'Équateur et le Venezuela et charger le Conseil politique de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'élargir aux autres pays membres de l'ALBA-TCP en tant que mécanisme de suivi des moyens de communication destiné à mener la guerre médiatique et à réviser les cadres juridiques en place dans les différents pays en matière de communication et d'information;

34. Inviter le Conseil de complémentarité économique à créer un groupe de travail pour évaluer les différents moyens de concevoir un mécanisme de gestion des réserves internationales dans le cadre de l'ALBA-TCP, qui s'intitulerait « Fonds des réserves de l'ALBA-TCP »;

35. Charger le Conseil social de promouvoir et de développer, par le biais d'un groupe de travail, un projet de programme de soins et de protection pour les personnes handicapées. Ce programme comprendrait notamment des études biopsychosociales et génétiques qui permettraient de définir l'ampleur du problème et son rapport avec la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce programme aurait pour objectif ultime de promouvoir l'intégration effective, sans aucune discrimination, des personnes handicapées dans les domaines productif, économique, politique, social et culturel et le développement du potentiel de chacune d'elles;

---

[2] Antigua-et-Barbuda, la Dominique et Saint-Vincent-et-les Grenadines ont exprimé une réserve du fait que ces pays appartiennent au Système de sécurité régionale des Caraïbes orientales.

36. Demander au Conseil social de présenter un projet visant à intégrer la population exclue depuis toujours des systèmes éducatifs des pays membres de l'ALBA-TCP.

Signé à Cochabamba,
État plurinational de Bolivie,
le dix-sept octobre de l'année deux mil neuf

Pour le Gouvernement
de l'État plurinational de Bolivie
Evo **Morales Ayma**
Président

Pour le Gouvernement
de la République bolivarienne du Venezuela
Hugo **Chávez Frías**
Président

Pour le Gouvernement
de la République du Nicaragua
Daniel **Ortega**
Président

Pour le Gouvernement
de Saint-Vincent-et-les Grenadines
Ralph E. **Gonsalves**
Premier Ministre

Pour le Gouvernement
du Commonwealth de la Dominique
Roosvelt **Skerrit**
Premier Ministre

Pour le Gouvernement
d'Antigua-et-Barbuda
Winston **Baldwin Spencer**
Premier Ministre

Pour le Gouvernement
de la République de Cuba
José Ramón **Machado Ventura**
Premier Vice-Président
du Conseil d'État et du Conseil des ministres

Pour le Gouvernement
de la République du Honduras
Patricia **Rodas**
Ministre des relations extérieures

Pour le Gouvernement
de la République de l'Équateur
Julio **Oleas Montalvo**
Vice-Ministre du commerce extérieur
et de l'intégration